

« ESPACE JEUNES »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Espace Jeunes s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans. Il a pour but d'impliquer les jeunes dans leurs activités de loisirs (sportives et culturelles) en les accompagnant dans la conception et la réalisation de projets ainsi que d'informer et d'orienter dans différents domaines (loisirs, santé, orientation scolaire...).

L'Espace Jeunes s'organise de la façon suivante :

- Hors Vacances :
 - Les permanences de l'équipe d'animation :
 - mardi de 18h00 à 19h30 à la LYAUDE à Épagny
 - vendredi de 18h00 à 19h30 à la salle du VIERAN à Metz-Tessy
 - Les animations : un planning d'activités peut être proposé (activités le mercredi, en soirée...).
- Vacances :
 - Les permanences de l'équipe d'animation :
 - Les permanences des vacances sont précisées sur le planning d'activités correspondant à la période de vacances.
 - Les animations :
 - Un planning d'activités est disponible 15 jours avant le début des vacances.
 - Les inscriptions commencent 15 jours avant le début des vacances (à partir de la permanence du mardi). Il est possible de s'inscrire pendant les permanences de l'Espace Jeunes en fonction du nombre de places disponibles.
 - Les chantiers jeunes et des séjours peuvent compléter le planning des vacances.


LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À L'ESPACE JEUNES

Les jeunes doivent avoir 14 ans ou plus et être domiciliés sur la Commune d'Épagny Metz-Tessy.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

L'accès à l'Espace Jeunes est soumis à une adhésion annuelle (année civile) et à l'inscription du jeune avant toute activité auprès des animateurs.

La fiche annuelle de renseignements du Service Jeunesse est accessible via le lien du portail famille. Ce lien est accessible depuis le site de la Mairie d'Épagny Metz-Tessy. Les identifiants et codes d'accès vous ont été transmis ou sont disponibles sur demande. Il vous appartient de mettre à jour ces données essentielles au bon déroulement des activités de votre enfant et à la facturation (mise à jour de votre quotient familial)

 **ATTENTION :** le Service Jeunesse ne pourra, en aucune façon être tenu responsable en cas d'un manquement à une information.

Pour les personnes ne pouvant accéder à internet ou les familles nouvellement arrivées, un dossier est à retirer auprès des animateurs de l'Espace Jeunes, il se compose de fiches individuelles :

- De la fiche d'inscription spécifique à chaque période d'activités qui devra être remplie et signée par le responsable légal.

- La fiche de renseignements de l'année en cours à laquelle il faut joindre un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) de moins de 3 mois et la photocopie des vaccinations obligatoires. De plus, la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles, implique la transmission du numéro allocataire CAF et de la dernière notification CAF précisant le montant du quotient familial. En l'absence de justificatif transmis dans les délais, la famille se verra appliquer la tranche supérieure.

- Du règlement intérieur. Les parents et les jeunes devront prendre connaissance du fonctionnement de l'Espace Jeunes et accepter le règlement intérieur en signant la fiche de renseignements.
Aucune inscription aux animations ne sera prise par téléphone.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte par les animateurs.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont adoptés par le Comité Syndical par délibération et sont actualisés chaque année.
La facture sera adressée à l'issue de la période de vacances, à l'exception de l'été où une facture sera adressée à la fin de chaque mois de vacances. Concernant les séjours la facture est à régler avant la date de départ.

Le règlement des factures sera effectué au **Service Jeunesse au 143 rue de la République Commune EPAGNY METZ-TESSY, UNIQUEMENT** :

- déposé par chèque dans la boîte aux lettres de la Mairie et libellé à l'ordre du «TRESOR PUBLIC»,
 - réglé en espèce au Service Jeunesse, 2^{ème} étage de la Mairie, contre reçu aux horaires d'ouverture.
- Si vous rencontrez des problèmes momentanés liés à vos ressources ou à une difficulté particulière, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du Service Jeunesse.

LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES

Les absences : Pour le bon fonctionnement de l'Espace Jeunes nous vous invitons à prévenir le plus rapidement possible les animateurs de l'Espace Jeunes en cas d'absence.

L'encadrement : Le personnel du Service Jeunesse est placé sous l'autorité du Maire de la commune d'Epagny Metz-Tessy.

Règles de vie :

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les jeunes sont seuls responsables de leurs affaires. Le Service Jeunesse décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations même commis à l'intérieur des locaux, lors d'une activité extérieure ou d'un séjour.

Il est interdit de jeter des papiers, déchets ou tout autre objet ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet, fumer, boire, manger dans les salles d'activités, d'introduire de l'alcool et des stupéfiants... Cette liste n'est pas exhaustive.

En toutes circonstances, l'équipe d'animation et l'organisateur prennent toutes les mesures nécessaires à la sécurité des jeunes et des animateurs. Les jeunes doivent respecter les principes de règles de vie en communauté. Toutes agressions verbales ou physiques à l'encontre d'un usager, de l'équipe d'encadrement, du matériel mis à leur disposition entraînent un renvoi temporaire ou définitif. Aucun remboursement ne sera effectué pour motif d'exclusion.

À NOTER

- Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités.
- N'oubliez pas de consulter le médecin de votre choix afin qu'il vérifie l'aptitude physique de votre enfant.



La CAF de la Haute-Savoie est partenaire financier de nos activités.

CE RÈGLEMENT SERA AFFICHÉ DANS LES LOCAUX DU SERVICE JEUNESSE

COMMUNE EPAGNY METZ-TESSY - Service Jeunesse - 15 rue de la Grenette 74370 EPAGNY METZ-TESSY
Tél. : 04.50.22.98.19 Fax. : 04.50.22.99.09

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi : 8h30 - 12 H 00 / Mardi et jeudi : 13 H 30 - 17 H 30 / Mercredi : 8h30 - 12 H 00 et 13 H 30 - 17 H 30.

Règlement délibéré le 19/11/2013